



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 10 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative au sujet des lignes de bonne conduite administrative.

En approuvant le 27 janvier 2017 les lignes de bonne conduite administrative, le Conseil de Gouvernement a transposé la recommandation n°49 de l'Ombudsman. « *Ces lignes de conduite seront activement promues au sein du secteur public étatique et feront partie du programme de formation initiale et continue des agents de l'État* ». Ces lignes, regroupant 19 règles déontologiques, correspondent aux droits des administrés et peuvent être consultées sur le portail du Gouvernement.

C'est dans le contexte de la transposition de ces lignes de bonne conduite administrative que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que les lignes de bonne conduite administrative sont également promues au sein des administrations communales ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer que ces lignes seront systématiquement intégrées dans le programme de formation initiale et continue des agents de l'État, respectivement des communes ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il préciser si le contenu du programme de formation initiale doit être adapté à cet égard ?
- Monsieur le Ministre peut-il me dire si l'ensemble des cours y relatifs font partie du cursus obligatoire pour tous les agents en formation initiale et continue ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marco Schank
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2017

Objet : Question parlementaire n° 3122 du 10.07.2017 de Monsieur le Député Marco Schank

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés